

Liste des prestations médicales générales de base (facturables par tous les médecins)

⚠ Nous faisons tout notre possible pour assurer l'exactitude des informations publiées sur le TARDOC, mais déclinons toute responsabilité en cas d'erreur ou d'inexactitude.

Version 27.11.2025

Consultations

AA - Prestations médicales générales de base

[AA.00.0010](#) Consultation médicale, 5 premières min.

[AA.00.0020](#) + Consultation médicale, pour chaque min. supplémentaire

Visites

[AA.00.0030](#) Visite, 5 premières min

[AA.00.0040](#) Visite, pour chaque min supplémentaire

[AA.00.0050](#) Temps de déplacement, par période de 1 min

Prestations qui peuvent compléter une consultation ou une visite

Temps de discussion :

[AA.00.0060](#) Temps de discussion avec le patient dans la phase de diagnostic/traitement pour la préparation, puis le suivi d'une intervention, par période de 1 min. **Max 60 x / 90 jours.**

Instruction du patient :

[AA.00.0070](#) Instruction du patient par le médecin pour lui apprendre à effectuer lui-même des mesures ou des soins, par période de 1 min. **Max 15 x / séance, max 30 x / 90 jours.**

Conseils spécifiques en matière de vaccination :

[AA.00.0090](#) Conseils spécifiques en matière de vaccination exempte de franchise, par période de 1 min. **Max 20 x / 90 jours.**

Vaut pour le conseil et la consultation liés à la vaccination exempte de franchise selon Art. 12a OPAS et le Plan de vaccination suisse actuellement en vigueur. L'exonération de la franchise implique de marquer sur la facture les lignes de la position tarifaire facturée AA.00.0090.

Constat de décès :

[AA.20.0060](#) - Constat du décès par le médecin.

Indemnités pour consultations pressantes / urgentes :

[AA.30.0020](#) indemnité pour consultation pressante B, lu-ve 19-22, sa 12-19, di 7-19

[AA.30.0030](#) indemnité pour urgence C, lu-ve 7-19, sa 7-12

Téléconsultations

Téléconsultation simultanée (téléphone, vidéoconsultation) :

[AA.10.0010](#) consultation télémédicale simultanée, premières 5 mn

[AA.10.0020](#) + consultation télémédicale simultanée, pour chaque min supplémentaire

Téléconsultation différée (courriel) :

[AA.10.0030](#) consultation télémédicale différée du médecin de famille. Max 1x/j, max 4x/30 jours.

Prestations en l'absence du patient

[AA.15.0010](#) étude de dossiers provenant de tiers, en l'absence du patient, par période de 1 min.

On entend par étude de dossier l'étude de dossiers émanant de l'extérieur. Une facturation automatique de prestations en l'absence du patient pour consulter ses propres dossiers n'est pas autorisée.

[AA.15.0030](#) renseignements en provenance de proches ou à des proches ou autres personnes de référence du patient en l'absence du patient, par période de 1 min.

[AA.15.0040](#) entretiens avec des médecins, thérapeutes et soignants du patient, en l'absence du patient, par période de 1 min.

[AA.15.0060](#) établissement de prescriptions ou d'ordonnances médicales en dehors de la consultation, la visite ou la consultation télémédicale en l'absence du patient, par période de 1 min.

[AA.15.0070](#) transferts à des médecins-consultants en l'absence du patient, par période de 1 min.

AA.25 Rapports médicaux et expertises

[AA.25.0010](#) rédaction d'un rapport médical à l'attention d'un autre médecin, thérapeute ou de personnel infirmier, par période de 1 min.

[AA.25.0020](#) rédaction d'un rapport médical à l'attention du patient ou d'un de ses proches, par période de 1 min.

[AA.25.0030](#) rédaction d'un rapport médical à l'attention de l'assureur, par période de 1 min.

[AA.25.0040](#) rédaction d'un certificat médical en l'absence du patient

AK prestations paramédicales de base

[AK.00.0010](#) prélèvement sanguin (capillaire) par du personnel paramédical

[AK.00.0020](#) prélèvement sanguin (veineux) par du personnel paramédical

[AK.00.0050](#) injection/perfusion par du personnel paramédical

[AK.00.0070](#) traitement des plaies sans recours à des structures complexes par du personnel paramédical, par période de 1 min.

[Ak.00.0080](#) soins des plaies et changement de bandage par du personnel paramédical, par période de 1 min.

AM surveillance médicale et paramédicale

[AM.00.0010](#) prise en charge/surveillance par du personnel paramédical et non spécialisé, par période de 15 min.

AR temps de changement

[AR.00.0070](#) temps de changement, unité du laboratoire d'ECG

[AR.00.0130](#) temps de changement, unité du local d'ECG

Examens

[TK.00.0010](#) Electrocardiogramme (ECG)

[TK.00.0150](#) Electrocardiogramme de longue durée (ECG), Holter, y compris le retrait

[MA.00.0030](#) mesure de la pression sanguine durant 24h heures

[IG.05.0030](#) petite spirométrie

[IG.05.0040](#) bronchodilatation avec petite spirométrie